

# **CONSEIL MUNICIPAL**

du

**28 FEVRIER 2008**

**Assistaient à la séance** : M. LEBLANC, Maire, M. LE BERT, Mmes LEROUX, BAYER, M. BOURGUIN, Mme MENARD, MM. BERNARD-HERVE, LESAIN, Mlle LODE, M. GACHON Adjoints, Mme POIRIER, Mlle SONNET, MM. TROPE, LEROUX, BEUGAS, Mme RAMADANE, M. FAUCON, Mme LAFOREST, M. PAILLASSE, Mme PELE, M. LANDEMAINE, Mme TRIPOTEAU, M. CHAUVIERE, Mlle LEMONNIER, Mme REBIERRE, Mme MORTEVEILLE, M. MORIN, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : M. FAUQUE, Mme PANCHOUT, Mme PAVARD, M. MAIGNE représenté par Mme PELE, MM. PETITPAS & COGNEAU

Mlle SONNET a été élue **secrétaire**.

-----

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier a été adopté à l'unanimité.

-----

## **DECISIONS MUNICIPALES**

M. le Maire rend compte des décisions municipales intervenues depuis la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2008, ce en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de la délibération par laquelle le Conseil Municipal lui a délégué une partie de ses attributions :

➤ **numéro 9 du 4/02/2008**

Est autorisée la signature d'une convention avec CIRIL pour un montant de 1 480 € TTC pour la formation qui se déroulera les 18, 19, 25 et 26 février 2008 et que suivra un agent du service ressources humaines. Le mandatement sera effectué sur présentation de facture.

➤ **numéro 10 du 11/02/2008**

Est autorisée la signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des locaux situés à Agitato entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Mayenne pour le Cybercentre . La durée de la convention est prorogée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2008.

➤ **numéro 11 du 6/02/2008**

Considérant que les services de la Ville de Mayenne nécessitent de disposer pour leur fonctionnement d'une machine à mettre sous pli,

Est autorisée la signature du marché de fournitures pour les prestations précisées à l'article 2 avec la société SECAP – Groupe Pitney Bowes – 3 rue Paul Lafargue 93127 Saint Denis

pour un montant annuel estimé à 2 544,00 € HT et un montant par copie de 0,004 € HT par cycle supplémentaire au delà d'un maximum de 300 000 cycles.

Le marché attribué au titulaire, d'une durée initiale de cinq ans à compter de la mise en service, comprend la mise à disposition, l'installation, le paramétrage, la formation en Mairie et l'entretien–maintenance de la machine.

➤ numéro 12 du 6/02/2008

Vu l'acquisition en 2006 du progiciel de gestion du droit des sols et des déclarations d'intention d'aliéner « Droits de Cités»,

Vu la proposition de contrat de maintenance de la société APPIA, éditeur de ce » progiciel, Est autorisée la signature du contrat de maintenance avec la société APPIA, 6, rue Aristide & Marguerite Boucicaut - 44700 ORVAULT. Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et prend fin le 31 décembre 2009.

La redevance 2007 pour 1 licence droit de cités ADS/DIA ; 1 licence VisuAppia ; 1 licence VisDGI ; 1 pack de 5 licences Oracle s'élève à 599 € HT. Cette redevance sera révisée annuellement au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'évolution de l'indice SYNTEC SO, l'indice de référence étant celui de juillet 2005, soit 208.8.

➤ numéro 13 du 11/02/2008

VU la proposition du Comité Départemental de Cyclisme de la Mayenne domicilié 109, avenue Pierre de Coubertin - 53010 LAVAL, pour des prestations dans le cadre des animations proposées par les centres de loisirs municipaux pour les 11/15 ans pendant les vacances d'été du 7 au 11 juillet 2008, du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Est autorisée la signature des contrats avec le Comité Départemental de Cyclisme de la Mayenne pour les montants de 435 € et 420 €. La ville de MAYENNE réglera le coût de la prestation par virement administratif sur présentation d'une facture après service fait.

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de prendre acte de ces décisions.

## **1. PERSONNEL – SERVICE COMMANDE ET ACHATS PUBLICS – CREATION DE POSTE**

M. LESAINTE expose :

« Dans le cadre du projet d'optimisation des services au public, il a été décidé la création du service commande et achats publics avec pour missions :

- coordonner les achats et en améliorer la qualité,
- préparer et suivre les procédures de consultation
- et apporter une assistance juridique et réglementaire aux services.

Il s'agit d'une définition globale de la commande publique compte tenu des exigences de la réglementation d'une part et du développement de la dimension « achats » dans le secteur public d'autre part.

Pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau service et des nouvelles modalités, il est proposé de renforcer l'équipe d'un(e) juriste chargé(e) de la veille et du contrôle réglementaire des actes de la collectivité.

Cet agent sera en charge

- du conseil aux services dans les domaines du droit,

- de la rédaction de notes à destinations des services,
- de la vérification de la conformité des actes et contrats,
- de la gestion des contentieux en lien avec les services concernés,
- de la veille juridique
- et du classement et de l'archivage.»

Après avis du comité technique paritaire en date du 8 février 2008 et vu l'avis favorable émis par la commission plénière lors de sa réunion du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à créer un poste de rédacteur territorial (filière administrative, catégorie B) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008
- et à lancer un appel à candidatures.

## **2. PERSONNEL – SERVICE SPORT ET ENTRETIEN DES BATIMENTS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

M. LESAINTE expose :

« Suite à une mobilité interne et pour plus de cohérence entre l'emploi occupé et le grade détenu par un agent du service en charge de l'entretien des locaux, après avis du comité technique paritaire en date du 8 février 2008, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à la date du 1<sup>er</sup> mars 2008.»

Après délibération et vu l'avis favorable émis par la commission plénière réunie le 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

## **3. PERSONNEL – SERVICE MUSEE – CREATION DE POSTES**

M. BERNARD-HERVE expose :

« Le musée du château de Mayenne sera ouvert au public en mai 2008. Pour permettre son fonctionnement, l'équipe technique sera composée de trois agents (2 Equivalent Temps Plein ETP) :

- un agent en charge de la maintenance préventive et curative et de la sécurité du site
- deux agents en charge de l'entretien des locaux.»

Après avis du comité technique paritaire en date du 8 février 2008 et de la commission plénière réunie le 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à créer un poste d'adjoint technique (filière technique, catégorie C) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008,

- à créer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 50% (1 ETP) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008

- et à lancer les appels à candidatures.

#### **4. PERSONNEL - AGITATO - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Mme TRIPOTEAU expose :

«Le centre social Agitato doit recruter directement un formateur pour remplacer l'agent titulaire de la ville de Mayenne qui était mis à disposition. »

Pour permettre ce recrutement et assurer la continuité du service formation (A.P.P.) du centre social, vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la subvention de la ville de Mayenne pour le centre social Agitato du montant du salaire annuel de cet agent soit 27 000 €

#### **5. SUBVENTION AU CAM ATHLETISME - MEETING NATIONAL EN SALLE**

M. PAILLASSE expose :

« Le CAM Athlétisme, en collaboration avec l'Entente Athlétique Nord-Mayenne organisait le 10 février 2008 un Meeting National Pré-France en salle au hall des expositions.

Cette compétition est la seule de ce niveau organisée dans la Région des Pays de la Loire et rassemble des athlètes de haut niveau (champions de France et internationaux) venus de toute la France. Le club sollicite la ville de Mayenne pour le soutenir à hauteur de 1 000 €.»

Après délibération et vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 000 € au CA Mayennais Athlétisme.

Cette participation sera prise sur l'enveloppe «manifestations sportives».

#### **6. SPORTS - SUBVENTION AU TENNIS CLUB DE MAYENNE - TOURNOI DE LA VILLE DE MAYENNE**

Mlle SONNET expose :

« Le Tennis Club de Mayenne organise du 9 février au 24 février 2008 le Tournoi de la Ville de Mayenne.

Ce tournoi s'inscrit dans le «Circuit National des Grands Tournois » organisé par la Fédération Française de Tennis. Il rassemble des joueurs et joueuses de haut niveau venus de toute la France.

Pour l'organisation de ce tournoi, le club sollicite la Ville de Mayenne pour le soutenir à hauteur de 2 500 € »

Après avis favorable de la commission des sports et de la commission plénière réunie le 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2 500 €

Cette subvention sera prise sur l'enveloppe «manifestations sportives»

## **7. DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Mme POIRIER expose :

« La Ville de Mayenne souhaite s'associer au dispositif « Argent de poche », piloté par la Direction Départementale Jeunesse et Sport.

Il permet à des adolescents et jeunes adultes (16-21 ans) d'effectuer des «chantiers citoyens» à l'occasion des congés scolaires. Ces chantiers de proximité participent à l'amélioration du cadre de vie et valorisent l'initiative des jeunes qui reçoivent en contrepartie une indemnité.

Les collectivités agréées par la cellule départementale VVV ( Ville, Vie, Vacances) sont exonérées de cotisations et de contributions de sécurité sociale dans le cadre des chantiers qu'elles proposent aux jeunes. »

Après délibération et vu l'avis favorable émis par la commission plénière lors de sa réunion du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire :

- à demander l'agrément Jeunesse et Sport et la dérogation en découlant auprès de l'URSSAF,
- à créer une régie spécifique à ce dispositif,
- à signer les chartes d'engagement avec les jeunes sous couvert de l'autorisation de leurs tuteurs légaux,
- à contracter les garanties nécessaires pour la couvertures des jeunes auprès de son assurance,
- à signer une convention de partenariat relative à cette action avec l'AGITATO, centre social.

## **8. REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES POMPES FUNEBRES – CREMATORIUM FIXATION DE TARIFS POUR DE NOUVELLES REFERENCES**

Sur le rapport de Mlle LODE et vu favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des nouvelles références d'urnes immersibles :

- prix de vente HT..... 104,51 €
- prix de vente TTC..... 125,00 €

## **9. FESTIVAL DU CINEMA ITALIEN - SUBVENTION A L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LA HAUTE MAYENNE**

Mme BAYER expose :

« Dans le cadre du festival du cinéma italien organisé par Atmosphères, l'Orchestre Symphonique de la Haute Mayenne et l'Ecole de Musique donnent un concert de musiques italiennes le 15 mars 2008.

A cette occasion, des musiciens de JESI, ville d'Italie jumelée avec Mayenne, ont été invités. Deux chanteurs professionnels ont accepté d'effectuer gratuitement une partie de concert en interprétant des chants napolitains et des airs d'opéra.

Ils demandent seulement la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement. »

Aussi, dans le cadre des échanges entre les deux villes, vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Orchestre Symphonique de la Haute Mayenne une subvention de 500 € pour la prise en charge des frais de déplacement des deux artistes italiens.

## **10. PARTICIPATION AU PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO**

Mme BAYER expose :

« Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du festival de piano organisée par l'Association Forte Piano de novembre 2007 à juin 2008, un concours international est ouvert aux pianistes français et étrangers susceptibles de se présenter à l'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et de Lyon.

A cette occasion, des prix seront remis aux lauréats :

- Le 1<sup>er</sup> prix, de 3 500 €, serait financé par le Conseil Général de la Mayenne
- Le 2<sup>ème</sup>, de 1 500 € à parts égales par la Communauté de Communes et la Ville de Mayenne.»

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50 % du 2<sup>ème</sup> prix, soit 750 €. Cette participation sera versée à l'Association Forte Piano.

## **11. REMBOURSEMENT DE SINISTRES**

Mme LAFOREST expose :

« Un violent orage, le 20 juillet 2007, a engendré une surtension électrique sur le site de la Visitation. Cela a causé des dommages importants au niveau du système de contrôle d'accès, de l'alarme incendie et de la programmation du chauffage électrique.

Notre compagnie d'assurances, les assurances JUBIN, vient de nous faire connaître le montant de l'indemnité qui s'élève à 4 365 €.

Un règlement immédiat de 2 299.56 € peut être effectué, le solde de 1 867 € sera versé dès réception des factures de réparation estimées à 5 798 € TTC.»

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette indemnité.

## **12. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES – DETERMINATION DU COUT PAR ELEVE 2007**

M. GACHON expose :

« Un coût par élève est déterminé chaque année pour les écoles publiques maternelles et élémentaires. Celui-ci sert notamment de base pour la détermination de la participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles publiques mayennaises et ce pour les enfants de leur ressort territorial et scolarisés à Mayenne.

Ce coût, basé sur les dépenses 2007 et les effectifs à la rentrée scolaire 2007/2008, a été fixé ainsi :

- 902.26 € pour un élève en école maternelle
- 387.50 € pour un élève en école élémentaire.»

Après délibération et vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ces coûts par élève sur lesquels sera basée la participation des communes extérieures pour leurs enfants scolarisés à Mayenne, au titre de l'année scolaire 2007/2008.

## **13. BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 suivante.

Il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires à la signature de marchés ou avenants qui vont être proposés lors de cette séance.

Cela concerne :

- \* la restauration des remparts du Château (6e et 7e tranches) : 300 000 €,
- \* la construction du Musée (divers avenants et estimatif pour le lot relatif à l'aménagement de la Cour du Château) : 285 000 €
- \* la salle polyvalente : 7 100 €

Ces dépenses sont financées par des cessions (165 000 €) et l'inscription d'un emprunt (427 100 €), en attente de la reprise des résultats de 2007 au budget supplémentaire.

<b>Section d'investissement</b>				
<b>Opér.</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2003	2313	Travaux restauration Château	300 000	
2009	2313	Travaux Musée	285 000	
0405	2313	Travaux Salle polyvalente	7 100	
	024	Cessions diverses (Ferme des Haras - terrain rue. P. Brossolette -- Ferme de Bras)		165 000
	1641	Emprunt		427 100
		<b>TOTAL D.M. N° 1</b>	<b>592 100</b>	<b>592 100</b>
		<b>Pour mémoire BP 2008</b>	<b>7 796 231</b>	<b>7 796 231</b>
		<b>Total Crédits ouverts.</b>	<b>8 388 331</b>	<b>8 388 331</b>

#### **14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES ENTRE LA VILLE DE MAYENNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAYENNE**

M. LE BERT expose :

« Par convention signée en avril 2000, la Ville de Mayenne met à disposition de la Communauté de Communes du personnel, des locaux et des moyens logistiques.

Compte-tenu de l'évolution des compétences et des services depuis cette date, il a semblé opportun de remettre à plat les conditions de cette convention.

Une nouvelle convention de mise à disposition de services, au niveau du personnel, a été signée en décembre 2007. Il convient désormais de définir les modalités de mise à disposition de matériels et moyens logistiques.

Il s'agit de :

- matériels et logiciels du bureau d'études, des finances et des ressources humaines
- photocopies
- affranchissements
- fournitures administratives

Ces moyens sont mis à disposition moyennant le remboursement l'année suivante par la Communauté de Commune des frais engagés par la Ville de Mayenne, sur la base d'un état récapitulatif précis de ces dépenses.

Pour 2007, le remboursement de frais, basé sur les dépenses 2006 s'élève à 33 741.52 € »

Après délibération et vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de cette convention dont le terme est prévu au 31 décembre 2010.

#### **15. PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERETS COLLECTIFS « HAUTE MAYENNE BOIS ENERGIE »**

M. TROPE expose :

« Afin de mettre en place une filière bois déchiqueté, le Pays de Haute Mayenne envisage la création d'une société Coopérative d'Intérêts Collectifs « Haute Mayenne Bois Energie ».

Cette forme d'entreprise fédère les acteurs locaux publics et privés et permet d'ajouter à l'objectif de développer une filière économique des critères sociaux et environnementaux.

La Ville de Mayenne est sollicitée par le Pays de Haute Mayenne pour participer au capital social de cette société à hauteur de 160 € »



Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'associer la Ville de Mayenne à ce projet en autorisant cette participation.

## **16. SIGNATURE DE LA CONVENTION ESPACE INFO ENERGIE POUR 2008-2010**

M. LANDEMAINE expose :

« La ville de Mayenne a entrepris une démarche d'Agenda 21. Parmi les orientations fixées figure l'ambition de développer le partenariat avec l'Espace Info Energie (EIE) afin de valoriser son savoir faire auprès de la population de la ville.

C'est dans cet esprit qu'ont eu lieu des échanges entre l'E.I.E. et la Ville de Mayenne.

Pour formaliser cette volonté et compte tenu des compétences de l'E.I.E. une convention de partenariat est proposée qui engagerait l'E.I.E. chaque année sur les actions suivantes :

- Assurer en collaboration avec la Ville de Mayenne un stand sur un salon (exemple : Salon de l'Habitat à Mayenne) ou en centre ville sur une durée de 2 jours afin d'être en contact direct avec la population de la ville de Mayenne et faire connaître l'E.I.E. ;

- Organiser une visite d'une demi-journée sur le terrain à Mayenne ou autour de Mayenne à destination de la population de Mayenne ou des agents de la ville de Mayenne ;

- Intervenir, l'espace d'une demi-journée, lors d'une manifestation (exemple : lors de la Semaine du Développement Durable) ou une session d'information (exemple : présentation aux agents du fonctionnement d'une chaudière bois ou sensibilisation des publics sociaux) ;

- Rendre compte du nombre d'habitants de la ville de Mayenne ayant sollicité l'E.I.E.

En contrepartie des engagements décrits ci-dessus, la ville de Mayenne verserait à l'E.I.E. la contribution de 5 000 €/an pour les années civiles 2008, 2009 et 2010. »

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention telle que définie ci-dessus.

## **17. CENTRE AERE & PETITE ENFANCE - REVISION DES TARIFS AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2008**

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs des centres de loisirs et de les fixer ainsi qu'il suit à compter du 1er Juillet 2008 :

## Centre aéré &amp; Petite Enfance

<u>☛. Mayenne</u>	
. animation + assurance	5,25 €
. repas + goûter ou veillée camping	3,84 €
. total journée de centre	9,09 €
. mercredi après-midi	2,98 €

<u>☛. Hors-Mayenne</u>	
. animation + assurance	9,52 €
. repas + goûter ou veillée camping	3,84 €
. total journée de centre	13,36 €
. mercredi après-midi	6,68 €

L'aide de la C.A.F. viendra éventuellement, en tout ou partie, en déduction de ces tarifs.

Les chèques-vacances et les tickets C.A.F. seront acceptés comme moyens de paiement.

→ Modalités communes aux vacances scolaires

L'organisation des activités des centres de loisirs durant les vacances scolaires nécessite de connaître à l'avance le nombre d'enfants participant aux séjours. En effet, ce chiffre détermine les recrutements d'animateurs.

Aussi, un supplément de 4,85 € pour toute inscription hors délai viendra s'ajouter au prix du séjour.

→ Modalités d'inscription spécifiques aux séjours d'été

Pour les vacances d'été (séjours de juillet et août) : les inscriptions s'effectueront à la semaine obligatoirement, toute semaine commencée étant facturée en totalité. En cas d'absence pour maladie supérieure à 8 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés,

Dans les autres cas, 50 % du coût du séjour réservé sera obligatoirement facturé.

**18. CENTRE AERE - PETITE ENFANCE - TARIFS POUR LES CAMPS ET LES STAGES SPORTIFS & CULTURELS ORGANISES DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs des camps et stages organisés par les centres de loisirs et de les fixer ainsi qu'il suit, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 :

Tarifs/jour	MAYENNE augmentation de 2%	Hors MAYENNE augmentation d'env. 50%
- camps	22,20 €	39,30 €
- stages sportifs et culturels (3 activités par jour)	11,00 €	17,60 €

☒ A compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, un nouveau tarif stages sportifs et culturels CESAM à la demi-journée sera institué

Tarifs/jour	MAYENNE augmentation de 2%	Hors MAYENNE augmentation d'env. 50%
- stages sportifs et culturels	5,50 €	8,80 €

Afin de permettre à une plus large catégorie d'enfants de bénéficier des camps, la Ville sera en mesure d'accepter :

① pour les camps d'une durée de 5 jours et agréés par Jeunesse et Sports les bons vacances servis par la CAF et MSA et attribués en fonction du quotient familial des familles.

② pour l'ensemble des camps, les tickets CAF et MSA dont l'attribution est également liée aux revenus et les chèques-vacances.

Pour les non-bénéficiaires et néanmoins allocataires ou ressortissants du régime général de la Sécurité Sociale, une aide journalière de la CAF et de la MSA viendra éventuellement en déduction.

Par ailleurs, pour toute inscription hors délai, il sera facturé un supplément de 4.85 € qui viendra s'ajouter au prix du séjour.

## **19. MODIFICATION DU STATUT DU SYNDICAT MIXTE DU NORD-MAYENNE**

M. BOURGUIN informe les membres du conseil municipal d'une part, des courriers de la Sous-Préfecture de Mayenne au Syndicat Mixte du Nord-Mayenne qui demande une mise à jour des statuts et d'autre part, du projet de délibération approuvant ces nouveaux statuts.

Cette mise à jour est nécessaire du fait des restructurations des syndicats adhérents au syndicat mixte intervenues à la suite des évolutions des structures au cours des dernières années.

Par ailleurs, les statuts existants ont été écrits en 1975 et ne sont plus en cohérence avec le CGCT.

Aucune compétence n'est modifiée.

Le mode de gestion est du choix de la collectivité et ne dépend pas du statut.

Vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter ce nouveau statut,
- d'accepter les modifications des conditions initiales de compositions et de fonctionnement du syndicat,
- de confirmer son adhésion à la structure du syndicat mixte.

## **20. VENTE DE LA FERME DE CHERENCE A ARON – PROPRIETE DU CCAS DE MAYENNE – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. FAUCON expose :

« Le CCAS de Mayenne est propriétaire de la ferme située à Chérence à ARON depuis de nombreuses années.

Lors du Conseil d'Administration du CCAS du 14 février 2008, les administrateurs, à l'unanimité, ont accepté la proposition d'acquisition faite par le locataire de Chérence, M. Pierre GENEST, pour un montant de 195 000 € ;

Conformément aux textes régissant les CCAS et CIAS, le CCAS de Mayenne doit obtenir l'accord du Conseil Municipal pour les délibérations qui modifient l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers du CCAS. »

En conséquence, vu l'avis favorable émis par la commission plénière du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la ferme de Chérence à ARON par le CCAS à M. Pierre GENEST.

## **21. CONSTRUCTION DU MUSEE DU CHATEAU DE MAYENNE – AVENANTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme MENARD informe que l'avancement des travaux du Musée du Château de Mayenne nécessite de corriger certaines prestations pour certains lots de l'opération.

Sur la base de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises suivantes un avenant à leur marché au titre des modifications de leurs prestations :

- lot n°2 « GROS ŒUVRE, TERRASSEMENTS, FRANGEMENTS, DEMOLITIONS » (PREVOSTO) : + 8 354,61 € HT soit un montant total de marché porté à 433 462,84 € HT ;
- lot n°3 « STRUCTURE BOIS » (DESCHAMPS sa) : + 7 302,18 € HT soit un montant total de marché porté à 551 522,70 € HT ;
- lot n°4 « STRUCTURE METALLIQUE » (GRUAU) : + 3 379,80 € HT soit un montant total de marché porté à 21 649,00 € HT ;
- lot n°7 « MENUISERIES INTERIEURES BOIS » (MENUISERIES PELE) : + 9 252,03 € HT soit un montant total de marché porté à 300 370,55 € HT ;
- lot n°10 « CLOISONS ET DOUBLAGES » (JARRY) : + 6 614,21 € HT soit un montant total de marché porté à 15 107,61 € HT ;
- lot n°12 « OCCULTATIONS » (CONFORT HABITAT) : + 520,00 € HT soit un montant total de marché porté à 11 998,02 € HT ;
- lot n°14 « PEINTURE – SOLS DIVERS SOUPLES » (DURAND SA) : + 9 242,08 € HT soit un montant total de marché porté à 41 236,38 € HT ;

- lot n°16 « PLOMBERIE SANITAIRE » (FORCLUM) : + 2 305,23 € HT soit un montant total de marché porté à 25 440,36 € HT ;
- lot n°19 « MOBILIER MUSEOGRAPHIQUE » (IDM GROUPE COUPECHOU) : + 13 751,00 € HT soit un montant total de marché porté à 142 751,00 € HT ;
- lot n°21 « MOBILIER MUSEOGRAPHIQUE » (GROUPEMENT PETTIER AGENCEMENT / QUATTRA) : + 47 651,91 € HT soit un montant total de marché porté à 440 159,57 € HT.

## **22. RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE – LOT N°10 « PLOMBERIE – CHAUFFAGE » – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme MENARD expose :

« Les préconisations du bureau de contrôle concernant les travaux du lot n°10 « Plomberie – Chauffage » de la rénovation de la salle polyvalente rue Volney confié à l'entreprise GIBON et Cie (53700 Courcité) ont nécessité de remplacer le système de chauffage en « panneaux radiant gaz » prévue initialement par une centrale de traitement à air chaud pulsé par un générateur gaz.

Cette modification engendre une plus value au marché de 5 066,21 € HT, ce qui porte le montant du marché à 49 221,80 € HT. »

Sur la base de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2008 et de la commission plénière en date du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GIBON et C<sup>ie</sup> (53700 Courcité) un avenant n°1 au marché du lot n°10 « Plomberie – Chauffage » correspondant aux éléments présentés ci avant.

## **23. TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DE MAYENNE ET DE SES ANNEXES AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LE BERT expose :

« Par délibération en date du 5 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restauration du Château de Mayenne et de ses annexes au titre des tranches n°6 et n°7 et autorisé le lancement d'une consultation publique de travaux selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Cette consultation, décomposée en trois lots séparés (Lot 1 – Maçonnerie, Lot 2 – Charpente, Lot 3 – Vitraux), a été lancée le 28 janvier 2008 pour une remise des offres fixée au 20 février 2008.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 20 février 2008 et au jugement des offres le 26 février 2008. »

Sur la base des avis émis par la commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises suivantes les marchés des lots mentionnés ci-avant ainsi que les pièces s'y rapportant :

▪ Lot n°1 « MAÇONNERIE – TAILLE DE PIERRE » avec l'entreprise GREVET (53000 Laval) pour un montant total de 221 875,24 € H.T. composé d'une tranche ferme pour 91 696,04 € HT, d'une tranche conditionnelle n°1 « Restauration de la façade du Logis » pour 43 720,83 € HT, d'une tranche conditionnelles N°2 « Restauration de la courtine Est et du balcon tour n°6 » pour 71 245,41 € HT et d'une tranche conditionnelle n°3 « Restauration de la tour n°6, du tunnel et de la courtine carolingienne rue du Château » pour 15 212,96 € HT.

▪ Lot n°2 « CHARPENTE » avec l'entreprise CRUARD (53360 Simplé) pour un montant de 9 720,89 € H.T.

▪ Lot n°3 « Vitraux » avec l'entreprise VITRAIL FRANCE (72000 Le Mans) pour son offre « version 2 : Motifs réguliers » d'un montant de 17 641,00 € H.T.

Par ailleurs, Nicolas GAUTIER, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération, n'est plus en mesure d'assurer l'exécution de sa mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 du fait de son statut d'architecte des Bâtiments de France.

Afin d'assurer la continuité de cette prestation nécessaire au déroulement et à l'achèvement des travaux liés à l'ouverture du Musée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert permettant la constitution d'un groupement solidaire de maîtrise d'œuvre avec Lucyna GAUTIER-ZIELINSKA (72610 Saint-Paterne) pour la part du marché restant à exécuter (phase ACT-DET-AOR).

#### **24. CONSTRUCTION DE SERRES HORTICOLES ET D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

M. LEROUX expose :

« Par délibération en date du 5 avril 2007, la Ville de Mayenne a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Mayenne afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de serres horticoles et de locaux destinés au fonctionnement du service « Espaces verts ».

Au regard du coût total estimé, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée. »

Sur la base de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie le 21 février 2008, le conseil municipal , à l'unanimité :

- approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre Jean MAUSSION (37000 Tours, mandataire) – Sarl adX (37000 Tours) – Sarl BET POUREAU (86200 Loudun) – CARON-CHOUTEAU Associés (37300 Joué-les-Tours) – Cabinet TREBAOL (37000 Tours) – Sarl PHYSALID (49170 Savennières) pour un forfait provisoire de rémunération de 106 168,00 € HT ;

- autorise Monsieur le Maire de Mayenne, en qualité de coordinateur du groupement de commande, à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

## **25. SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme RAMADANE expose :

« La modification des besoins des services nécessite d'augmenter les quantités des prestations de téléphonie mobile du marché initial confié à la société Orange Business Services (94745 Arcueil) pour un surcoût de 94,59 € HT (116,68 € TTC), ce qui porte le montant du marché à 846,25 € HT (1015,66 € TTC). »

Sur la base de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2008 et de la commission plénière en date du 21 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec société Orange Business Services (94745 Arcueil) un avenant n°1 au marché de téléphonie mobile correspondant aux éléments présentés ci avant.

## **26. APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. LANDEMAINE expose :

« Cette révision simplifiée a pour but de permettre l'implantation d'une Maison d'Accueil Spécialisée sur les terrains du CAT.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R.123-24 et R.123-25 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 1984 approuvant le POS;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2001 prescrivant l'étude du Plan local d'Urbanisme;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique pour la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols relative à la modification du zonage des terrains du CAT;

VU l'arrêté municipal n°2008/AG/003 en date du 7 janvier 2008 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols;

VU l'arrêté municipal n°2008/AG/022 en date du 18 janvier 2008 relatif à l'ouverture de l'enquête publique et aux permanences du commissaire enquêteur annulant et remplaçant l'arrêté n°2008/AG/003;

VU les conclusions du Commissaire-Enquêteur en date du 25 février 2008;

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur précise l'absence d'observation majeure lors de l'enquête publique et émet donc un avis favorable sur le projet de révision simplifiée. »

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur les terrains du CAT.

La délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le POS modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de Mayenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de la Mayenne si celui-ci n'a notifié aucune rectification à apporter au P.O.S. modifié ou dans le cas contraire dès la prise en compte de ces rectifications ;

- après l'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie durant un mois, avis dans un journal diffusé dans le département.

## **27. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE - SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION**

M. LE BERT expose :

« Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations se dérouleront sur l'ensemble du territoire mayennais de février à juin 2008.

Plusieurs animations autour de ce thème seront organisées à MAYENNE à l'initiative d'un ensemble de partenaires locaux (Copainville, Agitato, Maisons de retraite, Collèges, France Terre d'Asile...) »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à cette action en accordant une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association CRIDES – Les 3 Mondes, qui est chargée, au niveau départemental de la coordination financière de ces animations.

## **28. RESTRUCTURATION DU CLSH DES CHÂTELIERS – LOT N°5 ET N°6 – AVENANTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LE BERT expose :

« Afin de palier à l'incapacité de l'entreprise NOVALU (53100 Moulay), titulaire du lot n°5 « Menuiseries extérieures métalliques », à installer l'escalier intérieur métallique, il est proposé de supprimer cet ouvrage de son marché soit une moins value de 10 680,00 € HT, qui ramène le montant total du marché du lot n°5 à 130 749,83 € HT, et de le remplacer par un escalier en bois.



Cette prestation, confiée à l'entreprise MENUISERIE PELE (53700 Montenay), titulaire du lot n°6 « Menuiseries intérieures », est estimée à + 6 604,74 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 59 287,59 € HT. »

Sur la base de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les entreprises NOVALU (53100 Moulay) et MENUISERIES PELE (53700 Montenay) les avenants respectifs n°3 et n°2 aux marchés des lots n°5 et n°6 correspondant aux éléments présentés ci avant.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 20 H 45.

-----

VU

Le Maire,

VU

La Secrétaire,

**CONSEIL MUNICIPAL**  
du  
**28 FEVRIER 2008**

COMPTE RENDU

N°	INTITULE	PAGE
	Décisions municipales	1
1	Personnel – Service Commandes et Achats Publics – Création de poste	2
2	Personnel – Service sport et entretien des bâtiments – Création et suppression de poste	3
3	Personnel – Service Musée – Création de postes	3
4	Personnel – Agitato – Subvention complémentaire	4
5	Subvention au CAM Athlétisme – Meeting national en salle	4
6	Sports – Subvention au Tennis-Club de Mayenne – Tournoi de la Ville de Mayenne	4
7	Dispositif argent de poche	5
8	Régie à autonomie financière des Pompes Funèbres – Crématorium – Fixation de tarifs pour de nouvelles références	5
9	Festival du cinéma italien – Subvention à l'Orchestre Symphonique de la Haute-Mayenne	5
10	Participation au prix du concours international de piano	6
11	Remboursement de sinistres	6
12	Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires – Détermination du coût par élève 2007	7
13	Budget Ville – Décision modificative n° 1	7
14	Convention de mise à disposition de moyens matériels et logistiques entre la Ville de MAYENNE et la Communauté de Communes du Pays de Mayenne	8
15	Participation au capital social de la Société d'Intérêts collectifs "Haute Mayenne Energie"	8
16	Signature de la convention ESPACE INFO ENERGIE pour 2008-2010	9
17	Révision des tarifs des centres de loisirs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2008	9

N°	INTITULE	PAGE
18	Centre aéré – Petite Enfance – Tarifs pour les camps et les stages sportifs & culturels organisés du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009	10
19	Modification du statut du Syndicat Mixte du Nord-Mayenne	11
20	Approbation par le Conseil Municipal de la vente de la ferme de Chérence appartenant au CCAS	12
21	Construction du Musée du Château de Mayenne – Avenants – autorisation de signature	12
22	Rénovation de la salle polyvalente – lot n° 10 « Plomberie- chauffage » - Avenant N° 1 – Autorisation de signature	13
23	Travaux de restauration du Château de Mayenne et de ses annexes – Autorisation de signature	13
24	Construction de serres horticoles et d'un bâtiment administratif et technique – Attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre	14
25	Service de Téléphonie mobile – Avenant n° 1 – Autorisation de signature	15
26	Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur les terrains du CAT	15
27	Subvention complémentaire – Semaines d'éducation contre le racisme et la discrimination	16
28	Restructuration du Centre de Loisirs des Châteliers – Lot n° 5 et n° 6 – Avenants – Autorisation de signature	16
	Questions Diverses	

